



**Monsieur le président, comment se comporte le numéro vert de la Conac, un mois après ?**

Depuis le 24 avril 2018, date de la mise en service du 1517, le numéro vert de la CONAC, nous enregistrons au moins 100 dénonciations par jour. Et nous avons des cas qui sont suivis méthodiquement, avec des résultats que nous souhaiterions probants. Cela veut dire que les Camerounais ont adopté cet outil. Ils l'attendaient même. Dans nos différents sondages, les citoyens relevaient qu'ils n'avaient pas de moyen pour communiquer anonymement certains faits de corruption. Maintenant ils peuvent le faire sans problème.

**Que faites-vous des dénonciations ?**

Après le coup de fil, il y a une équipe dédiée qui reçoit toutes les dénonciations, les enregistre et établit un rapport qui est acheminé à la haute hiérarchie. A nous de sélectionner et transmettre ces dossiers aux différentes commissions qui doivent investiguer. S'il y a des cas qui nécessitent des descentes urgentes sur le terrain, l'antenne d'intervention rapide se déploie pour résoudre le problème.

**Vous parlez-là de Yaoundé. A l'échelle du pays, comment faites-vous avec si peu de personnel ?**

C'est pertinent, votre observation. Nous avons mis en place un relais au niveau des inspecteurs généraux dans les Services des gouverneurs de région. Ceux-ci jouent un rôle important et il y a également des cellules de lutte contre la corruption au sein des délégations régionales. Mais nous disons qu'en attendant qu'il y ait décentralisation institutionnelle de la CONAC, il y a des possibilités que nous ayons davantage une action qui va porter sur les régions, les départements et les communes.

Nous avons d'ailleurs écrit aux structures concernées pour leur demander de mettre déjà en place les cellules parce que nous disons que la lutte contre la corruption doit être une action nationale de prise de conscience de chaque citoyen. Sur le plan psychique, intellectuel et moral chacun d'entre nous doit prendre conscience de ce que les corrupteurs sont peu nombreux alors que le peuple est majoritaire. Il n'est donc pas question que les corrupteurs dictent leur loi à la majorité de la population qui souffre.

**Cameroon Trinune**

---